

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Blanchiment d'argent : l'ONU s'attaque à ce crime à Salvador de Bahia.....	p2
Trafic de drogue : l'Afrique de l'ouest se mobilise contre un mal devenu endémique.....	p2
SWIFT : les députés souhaitent limiter les transferts de données vers les Etats-Unis.....	p3
Algérie : L'argent de la corruption, du blanchiment, de l'informel et du terrorisme coule à flots : L'opulence des nouveaux milliardaires.....	p5
Maroc : Efforts internationaux de lutte contre le terrorisme : Le Maroc adhère «de manière sérieuse et responsable».....	p7
Espagne : démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent».....	p9
France : Alpes-Maritimes. Un sénateur mis en examen pour blanchiment d'argent.....	p10
France : René Vestri: "Je suis victime d'une machination politique"	p10
Kirghizstan: 44 M USD détournés par l'entourage des Bakiev	p12
Blanchiment d'argent: l'ex-dictateur du Panama Manuel Noriega incarcéré en France.....	p13
France : Blanchiment, hélicoptère et escroquerie aux tapis orientaux.....	p14
Niger: Hama Amadou écouté par la justice.....	p16
Commission rogatoire pour blanchiment d'argent, trafic de véhicules... Dakar démantèle la filière hollandaise.....	p17
Sénégal : Traque contre le blanchiment de capitaux : Eximport développement » au cœur du scandale, 40dossiers en instruction dans les cabinets.....	p18

Blanchiment d'argent : l'ONU s'attaque à ce crime à Salvador de Bahia

Le blanchiment d'argent fait partie intégrante des nombreuses questions traitées à Salvador de Bahia, dans le cadre du 12ème Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Un blanchiment qu'on retrouve au carrefour de toutes les activités criminelles car, en fin de compte, elles ont toutes pour objectif de réaliser, si possible à grande échelle des profits illicites, puis de légaliser ces derniers en les réinjectant dans les circuits réguliers de l'économie.

Depuis une trentaine d'années, les Nations Unies se sont attaquées sérieusement au blanchiment de l'argent du crime. Un fléau qui représenterait, en moyenne, entre 2 et 5% du Produit national brut. Pour y parvenir l'organisation a successivement adopté trois conventions, sur le trafic de drogues, sur la criminalité transnationale organisée et sur la corruption. Autant d'instruments qui, complétés par 40 recommandations du GAFI, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux favorisent la détection et l'arrêt des agissements d'organisation criminelles qui recourent à tous les modes de paiement, aux activités commerciales, avec par exemple les surfacturations, à des sociétés écran, des prête-noms et à des systèmes toujours plus sophistiqués de remise de fond, grâce notamment à l'internet.

Consciente de ces défis, l'ONU a établi il y a une douzaine d'années un programme mondial contre le blanchiment pour favoriser la coopération internationale et l'entraide judiciaire en apportant une assistance technique aux pays demandeurs. Reste, comme ont pu le constater les participants du Congrès, que de nombreux obstacles juridiques et opérationnels, viennent entraver ces efforts déployés pour qu'un jour, enfin, le crime ne paie plus.

(Mise en perspective : Jérôme Longué, l'Envoyé spécial de la Radio des Nations Unies au 12ème Congrès de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale, à Salvador de Bahia)

Publié le 16/04/2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.unmultimedia.org/radio/french/detail/107249.html>

Trafic de drogue : l'Afrique de l'ouest se mobilise contre un mal devenu endémique

Des ministres représentant sept pays ouest africains vont se retrouver à Dakar du 13 au 15 février 2010 pour une conférence internationale sur le trafic de drogue, un fléau dont les ravages se font de plus en plus sentir dans l'ensemble de la sous-région.

La réunion porte sur « l'harmonisation de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants en Afrique de l'Ouest », selon un communiqué transmis à Ouestafnews qui précise la liste des sept pays dont les ministres de l'Intérieur sont attendus à la conférence : Cap-Vert, Gambie, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie et Sénégal.

La France et l'Espagne seront également représentés, indique la même source.

Un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) daté de 2008, révélait déjà que quelque 50 tonnes de cocaïne d'une valeur approximative de 2 milliards de dollars transitent chaque année par l'Afrique de l'ouest pour se retrouver en Europe, selon des recherches effectuées par Ouestafnews.

La réunion de Dakar se tient d'ailleurs à un moment où la Mauritanie vient de vivre ce que les médias ont appelé « le plus grand procès » contre des trafiquants de drogue dans ce pays, impliquant même un ancien commissaire de police, également ancien collaborateur d'Interpol.

En Guinée, la lutte contre « le grand banditisme » initié par le nouveau régime militaire, a permis de démanteler de vastes réseaux de trafics de drogue au capacités restées insoupçonnées.

En Guinée Bissau voisine, les grands cartels d'Amérique latine semblent s'être installés durablement dans le pays, affaiblissant ses institutions. Certaines sources établissent d'ailleurs le lien entre l'assassinat en mars 2009 du chef de l'Etat Joao Bernardo Vieira et la présence dans le pays des trafiquants de drogue.

Vendredi 12 Février 2010

Ouestaf News

[En Ligne] Disponible sur
http://www.ouestaf.com/Trafic-de-drogue-l-Afrique-de-l-ouest-se-mobilise-contre-un-mal-devenu-endemique_a2767.html

SWIFT : les députés souhaitent limiter les transferts de données vers les Etats-Unis

Eviter les transferts de données non individualisées, si besoin en les traitant au sein de l'UE, et garantir des droits de recours aux citoyens européens auprès des autorités américaines ont été les principales préoccupations des députés, après avoir pris connaissance des grandes lignes du projet d'un nouvel accord sur les transferts de données bancaires vers les Etats-Unis à des fins antiterroristes.

La commission des libertés civiles a discuté du nouveau mandat de négociation adopté par la Commission européenne le 24 mars pour un nouvel accord sur les échanges de données bancaires avec les Etats-Unis afin de lutter contre le terrorisme. Le Parlement européen avait rejeté, le 11 février dernier, le précédent accord proposé.

Le projet de mandat, d'accès restreint mais que les députés ont pu consulter, sera examiné par le Conseil le 23 avril, afin que les négociations avec les Etats-Unis puissent s'ouvrir. La Commission européenne souhaite aboutir à la signature d'un accord avant fin juin. Son entrée en vigueur nécessitera le consentement du Parlement.

Transferts de données "en vrac": l'aiguille dans la botte de foin

"On continue, dans ces lignes directrices, de parler de transferts de données en vrac" a regretté le rapporteur, Jeanine Hennis-Plasschaert (ADLE, NL). "Même avec ce nouveau mandat il serait question de transférer 90 millions de données par mois !" Pourtant, "individualiser les données, la moindre banque est capable de le faire" a estimé Birgit Sippel (S&D, DE). "Il faudrait éviter le transfert de données en vrac dès le départ" a ajouté Simon Busuttil (PPE, MT). "Il y a une volonté politique claire sur le sujet. Pour nous, c'est un élément vital".

"Les Etats-Unis sont en train de chercher une aiguille et nous leur envoyons toute la botte de foin" a regretté Sophie In't Veld (ADLE, NL), rapporteur sur le dossier des transferts de données relatives aux passagers aériens (PNR), dossier sur lequel "les Coréens, Indiens, Saoudiens vont aussi nous demander des données. Alors gardons-nous de créer un précédent" avec SWIFT, a-t-elle ajouté.

"SWIFT ne permet pas une approche aiguille par aiguille" a répondu le représentant de la Commission Européenne, Jonathan Faull. "Et je ne pense pas qu'il soit possible de réduire la botte de foin à zéro. Mais nous veillerons à introduire des sauvegardes pour que les données ne soient pas exploitées pour tout autre objectif" que la lutte contre le terrorisme, a-t-il ajouté.

Les députés suggèrent un traitement des données au niveau européen

"Je suis tout de même un peu déçue que la Commission n'ait pas essayé de rechercher une alternative" à un accord SWIFT, a déclaré Jeanine Hennis-Plasschaert. Je crains qu'en fin de compte, tout cela reste très superficiel et ne porte pas sur les questions de long terme" à savoir la possibilité d'une "double approche" ou les données seraient, avant d'être transférées, traitées sur le territoire européen. "Ne pourrions-nous pas faire le travail de traitement des données en Europe pour éviter ces transferts en vrac?" a également demandé Stavros Lambrinidis (S&D, EL) qui s'est par ailleurs inquiété de ce que le nouveau mandat ne couvre pas les éventuels transferts de données depuis les Etats-Unis vers d'autres pays tiers. "Nous serions rassurés de voir les autorités américaines s'engager auprès d'une agence comme Europol plutôt que traitant directement avec SWIFT" a pour sa part estimé Simon Busuttil.

Quels recours pour les citoyens européens devant les autorités américaines ?

La question des droits de recours pour les citoyens européens auprès des autorités américaines en cas d'utilisation abusive de leurs données personnelles a également fait débat. "Là aussi, nous souhaiterions avoir de plus amples détails" a déclaré Simon Busuttil. "Un citoyen européen aura-t-il les mêmes droits, aux Etats-Unis, qu'un citoyen américain?" a-t-il demandé. "Nous partons de l'hypothèse que les citoyens européens devront avoir les mêmes droits" a répondu Jonathan Faull, "mais le "US Privacy Act" est discriminatoire" sur ce plan, a-t-il expliqué.

Doutes sur la constitutionnalité du futur accord

"Nous avons le devoir d'apprécier cela en termes constitutionnels" a déclaré Jan-Philipp Albrecht (Verts/ALE, DE) pour qui le projet de mandat "ne garantit pas le respect de la

Charte des droits fondamentaux". "Pensez au récent arrêt de la Cour constitutionnelle allemande sur la rétention des données. Il y a un risque que l'Allemagne se voie contrainte de rejeter ce mandat par impératif constitutionnel".

Il a par ailleurs souhaité que le Parlement demande, comme le permet le Traité, l'avis de la Cour de Justice sur l'accord envisagé, et ce avant la fin des négociations.

Président : Juan Fernando López Aguilar (S&D, ES)

Vendredi 9 Avril 2010

[En Ligne] Disponible sur
http://www.cfo-news.com/SWIFT-les-deputes-souhaitent-limiter-les-transferts-de-donnees-vers-les-Etats-Unis_a14277.html

Algérie : L'argent de la corruption, du blanchiment, de l'informel et du terrorisme coule à flots : L'opulence des nouveaux milliardaires

La société est pervertie par l'argent facile, trop souvent mal acquis. Les impôts ont engagé des opérations de vérification des fortunes liées aux signes extérieurs de richesse l Mais la lutte contre l'argent issu de la corruption, du blanchiment, de l'informel et du terrorisme est encore à ses balbutiements.

Jamais un train de vie aussi dispendieux n'a été affiché si ouvertement en Algérie. Dans un pays en crise, les signes extérieurs de richesse qu'étale une partie de la population algérienne peuvent être perçus comme une provocation. Le culte que vouent les Algériens aux apparences de la réussite sociale les mène parfois aux pires excès. Derrière les piscines et les bateaux de luxe, apparaissent parfois de sombres histoires de corruption, de blanchiment d'argent, d'import-import et de terrorisme. Dans un pays où tout s'achète, les brigades de la Vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble (Vasfe) ont parfois du mal à s'y retrouver.

Le luxe s'affiche, désormais, sans complexe en Algérie. Une partie de la population algérienne semble vivre dans une bulle, loin des tracasseries sociales et des grèves des travailleurs. Les nouvelles fortunes donnent l'impression de se jouer des règles et des lois. Dans une société pervertie par l'argent, les « nouveaux riches » sont souvent mal perçus par les Algériens. Roulant dans de monstrueux Hummer, ils traînent des relents de corruption, de blanchiment d'argent, de l'import-import et du terrorisme. « En fait, dans les fortunes récentes et douteuses, il y a de tout : l'argent du terrorisme, des kidnappings, des rançons, de l'informel. Mais il y a aussi des gens qui s'enrichissent légalement, cela n'est pas interdit », nous dit un responsable proche du ministère des Finances, qui a préféré garder l'anonymat. Le fait est que l'Etat a commencé, depuis plusieurs années déjà, à traquer les signes extérieurs de richesse et les fortunes douteuses.

Cela concerne, selon la définition de la « charte du contribuable » de la direction des impôts, « les dépenses personnelles ostensibles et notoires et les revenus en nature dépassant le total

exonéré qui n'ont pas fait l'objet de déclaration ». Les agents des impôts doivent vérifier si « le revenu déclaré est inférieur au total des mêmes dépenses, revenus non déclarés ou dissimulés et revenus en nature ». En clair, il s'agit surtout des dépenses superflues et non déclarées, comme les bateaux de plaisance, les superbes villas sur les hauteurs d'Alger et les voitures dont les coûts sont extrêmement élevés. « La voiture n'est plus considérée comme un outil de luxe, sauf si c'est un Hummer ou un 4x4 BMW », explique un responsable de la direction des impôts (DGI). Les impôts ont engagé, depuis plusieurs années déjà, des opérations de vérification des fortunes liées aux « signes extérieurs de richesse ». La Vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble (Vasfe) peut être mise en œuvre à la suite d'une vérification de comptabilité, à l'encontre de l'exploitant d'une entreprise ou des cadres dirigeants. Elle est également saisie lors de la constatation de disproportions entre le revenu déclaré et les éléments de son train de vie.

Les brigades de la Vasfe ont ainsi procédé à près de 500 opérations de vérifications de richesses douteuses l'année dernière. Les agents des impôts sont désormais confrontés à un nouvel exercice, et ils ne connaissent pas encore toutes les ruses employées par les fraudeurs. « Ce sont les premières opérations, il y a eu beaucoup de contentieux. Les vérifications n'étaient pas au point », affirme-t-on. Les contrôleurs ne sont pas encore suffisamment aguerris pour traquer les richesses mal acquises. A la cellule de traitement des renseignements financier (CTRF), il a été réalisé, au 31 décembre 2009, plus de 570 déclarations. A ses débuts, cet organisme, destiné notamment à lutter contre le blanchiment d'argent, n'enregistrait qu'une dizaine de déclarations. « Cela reste insuffisant, les Etats-Unis enregistrent chaque année plus de 17 millions de déclarations », nous dit-on. Mais là encore, la cellule n'est pas suffisamment outillée pour pouvoir mener à bien ses opérations.

« Pour ne pas avoir une balle dans le tête »

Le fait est que les fraudeurs bénéficient, dans certains cas, de la complicité de leurs banquiers, ce qu'on appelle, dans le jargon des agents des impôts, l'avis du tiers détenteur (ATD). Les banques ont généralement deux jours pour bloquer le compte des fraudeurs. Les banquiers peuvent ainsi profiter de ce délai pour contacter leur client afin qu'il retire son argent. « Il y a une prise de conscience de la part des banques, cela se fait moins souvent », tempèrent les responsables du ministère des Finances. Il existe, également, des cas où les agents, qui sont censés lutter contre la corruption, sont eux-mêmes tentés par l'argent. « Il n'y a pas que les agents des impôts qui sont corrompus. Ça a atteint tous les niveaux », se défendent les responsables proches du ministère. Mais il y a surtout des notaires qui font mal leur travail, en acceptant de faire de fausses déclarations pour de vrais contrats, notamment dans l'immobilier, secteur connu pour être un espace de blanchiment d'argent.

La loi 05-01 fait que le notaire est une « entité déclarante », qui a pour obligation de transmettre les informations aux impôts. « Il y a des notaires véreux et il y a ceux qui ne souhaitent pas se retrouver avec un pistolet sur la tempe », nous dit un connaisseur du secteur. En l'absence d'un impôt sur la fortune – de peur que cela n'encourage les fraudes et les fuites des capitaux –, les agents du fisc s'appuient sur l'impôt sur le patrimoine pour juger de l'aisance financière des particuliers. Mais au royaume du faux et de la contrefaçon, ils ont

bien du mal à s'y retrouver. « Les fausses déclarations sont aujourd'hui un sport national. Les impôts ne peuvent rien faire, car il est important d'apporter la preuve de ces fausses déclarations. C'est un régime déclaratif », affirment les responsables des finances.

De l'inefficience des lois

Pourtant, les textes devant débusquer les fraudeurs existent, mais il serait très difficile de les appliquer. Il en est ainsi pour le droit de préemption qui permet à la direction des Impôts, avec le département Domaines, de racheter les biens immobiliers dont le coût a été nettement sous-évalué. « Une disposition dans le code des impôts concerne le droit de préemption. Si une personne déclare un montant de la vente d'un logement, bien inférieur, à sa valeur vénale, les impôts pourraient proposer une somme supérieure (de 10%) pour pouvoir acheter le bien. Les impôts doivent néanmoins avoir les fonds nécessaires pour réaliser une telle opération. Ils doivent également mieux s'organiser, car ce n'est pas les Impôts qui revendent les logements acquis, mais les Domaines. Le manque d'organisation et d'accès au fonds est l'une des raisons qui expliquent la frilosité de la direction des Impôts pour appliquer ce texte de loi », nous explique-t-on. Pour mener à bien nos opérations, estiment de hauts responsables des finances, il est nécessaire de confisquer les biens.

Après quelques années de prison, les fraudeurs peuvent ainsi recouvrer leur liberté, au bout de 2 ou de 3 ans, et profiter d'une belle villa avec piscine. « S'enrichir licitement n'est pas interdit. Ce qui est interdit, c'est de s'enrichir avec des moyens peu moraux. » La société algérienne, qui voue un véritable culte à la réussite sociale, semble se moquer de ce qui est légal et de ce qu'il ne l'est pas. Les « nouveaux riches » qui semblent narguer les classes modestes ont de beaux jours devant eux.

Par Amel Bliidi

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.elwatan.com/L-argent-de-la-corruption-du>

Maroc : Efforts internationaux de lutte contre le terrorisme : Le Maroc adhère «de manière sérieuse et responsable»

Le Maroc adhère «de manière sérieuse et responsable» aux efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme, a affirmé, samedi à Salvador (Brésil), le ministre de la Justice, Mohamed Naciri.

Intervenant lors de la séance des débats de haut niveau au 12e Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale (12-19 avril), le ministre a souligné que le Royaume «n'a eu de cesse d'accorder une importance capitale aux relations de coopération judiciaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme», mettant l'accent sur la menace que représente ce fléau pour la paix et la sécurité dans le monde.

La politique du Maroc en matière de lutte contre le terrorisme se base sur son adhésion aux diverses conventions et initiatives prises dans le cadre de l'Onu ou de ses organes spéciaux,

l'appui aux efforts régionaux et bilatéraux, le renforcement de l'entraide judiciaire et l'ouverture sur les expériences visant à créer des réseaux de coopération judiciaire, a indiqué M. Naciri.

Il a, dans ce sens, estimé que ce Congrès offre l'occasion de conjuguer les efforts en vue de lutter contre le crime organisé, améliorer la justice pénale, renforcer l'entraide judiciaire entre les Etats et harmoniser les lois nationales avec les principes d'orientation édictés par les Nations Unies, dans le cadre d'une démarche partenariale et participative.

Le ministre a, par ailleurs, rappelé que le Maroc a adopté une stratégie intégrée visant à lutter contre les effets de la criminalité, dans le strict respect des droits de l'Homme et des engagements pris par le Royaume à travers la ratification de toutes les conventions en la matière.

«Dans le même objectif et convaincu de la nécessité de renforcer la lutte contre l'utilisation par les bandes criminelles des nouveaux moyens technologiques, le Royaume a mis en place une loi visant à lutter contre les atteintes aux systèmes de traitement des données, en vue de protéger les programmes informatiques et lutter contre leur utilisation pour commettre un crime», a-t-il dit.

M. Naciri s'est, en outre, attardé sur le problème de trafic de stupéfiants, soulignant que le Maroc a déployé dans ce sens et avec le concours de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc), des efforts considérables en matière de lutte contre ce fléau et contre le blanchiment d'argent.

Outre son adhésion aux conventions relatives à la lutte contre les stupéfiants et autres substances psychotropes, le Maroc a mis en place une stratégie nationale en la matière, a-t-il rappelé, relevant que cette politique a été saluée par l'Onudc dans son dernier rapport.

Le Royaume a adopté une «politique pénale alternative» visant à mieux lutter contre les effets néfastes du trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent», a-t-il dit, rappelant également la mise en place d'une loi ayant trait à la lutte contre le blanchiment d'argent et ce, en conformité avec ses engagements internationaux pris conformément aux conventions internationales en la matière.

M. Naciri a, toutefois, signalé que la lutte contre ces fléaux ne sera pas efficace sans le concours de tous les pays, à travers une coopération multilatérale ou bilatérale.

Le ministre a, par ailleurs, rappelé les autres mesures législatives prises par le Royaume en vue d'harmoniser son système juridique avec les traités internationaux régissant la lutte contre la traite d'êtres humains, le trafic d'enfants, le travail abusif des enfants.

Il a cité, à cet égard, la loi sur l'entrée et le séjour d'étrangers au Maroc, l'immigration et la migration illégale, qui constitue une avancée majeure, puisqu'elle s'inspire des dispositions du Protocole facultatif à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, relatif à la lutte contre le trafic des migrants.

La lutte contre le trafic d'êtres humains et l'exploitation abusive de migrants, a toujours constitué une des priorités du Maroc et ce, par le biais de mesures législatives et institutionnelles, dans le cadre d'une démarche inclusive et partenariale avec tous les intervenants dans le domaine, a-t-il dit.

Organisé par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ce congrès se tient sous le thème: «Des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation».

Publié le : 19.04.2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.lematin.ma/Actualite/Express/Article.asp?id=131755>

Espagne : démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent

La police nationale a démantelé un réseau de blanchiment d'argent et a arrêté 9 Mexicains. Ce démantèlement a été réalisé suite au signalement d'un chauffeur de taxi de Madrid qui s'était étonné auprès de la police d'avoir transporté un client de banque en banque pendant une course. L'enquête de la police a permis très rapidement de s'apercevoir que ce fameux client qui se faisait passer pour un producteur musical, avait en fait une toute autre activité. Le pseudo-musicien était Isaac Valdez Barrot, chef d'une organisation criminelle mexicaine dédiée au blanchiment d'argent et à la falsification de documents, et recherché par la DEA. La police, après avoir arrêté Isaac Valdez Barrot, a pu remonter jusqu'aux autres membres et procéder à leurs arrestations, soit dans leurs hôtels ou à l'aéroport. Le réseau aurait blanchi un total de 400 000 euros (534 615 US\$) dans différentes banques.

Le mode opératoire du réseau : les membres avaient voyagé ensemble à Madrid, l'argent était caché dans des instruments de musique, pendant leur séjour ils avaient ouvert des comptes dans différents établissements bancaires et déposé des sommes ne dépassant pas 10000 euros en petites coupures. Lors de l'arrestation des 9 membres, la police a saisi 200 000 euros en liquide, 3 faux passeports mexicains, de la documentation bancaire et des instruments de musique.

Isaac Valdez Barrot, originaire de l'Etat de Sinaloa, est considéré comme le lieutenant de Agustín Haro Rodríguez, chef d'un cartel mexicain arrêté en 2005 pour l'importation de près de 5 tonnes de cocaïne aux USA.

Source : El Nuevo Herald, le 24/03/10

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.actustups.com/article-espagne-demantelement-d-un-reseau-de-blanchiment-d-argent-47391796.html>

France : Alpes-Maritimes. Un sénateur mis en examen pour blanchiment d'argent

René Vestri vient d'être mis en examen pour blanchiment et trafic d'influence. Le sénateur UMP, maire de la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat, crie son innocence et s'estime "victime d'une machination politique".

L'affaire concerne l'actuelle construction de la Tour Odéon, un double gratte-ciel actuellement en chantier à Monaco. La justice s'est saisie du dossier et enquête sur les mouvements de fonds et les accords qui ont précédé la phase de concrétisation du projet.

Mis en examen

Plusieurs personnes ont été mises en examen. René Vestri, sénateur UMP et maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat vient juste de l'être pour "blanchiment à titre habituel et en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs". Les accusations portent sur des relations financières entretenues par ses filles avec un entrepreneur monégasque, Lino Alberti, mis en examen lui aussi.

"Une machination politique"

"Il apparaît aujourd'hui clairement que je suis victime d'une machination politique dans le département des Alpes-Maritimes. Depuis le déclenchement de cette affaire, en novembre 2009, il y a une volonté flagrante et constante de me nuire dans le but de m'éliminer de la vie politique locale", écrit-il ce mercredi dans un communiqué. Il s'estime "diffamé, sali", envisage "de déposer une plainte contre X pour des faits de violation du secret de l'instruction et recel de ce délit".

Mis en ligne le 28 avril 2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.letelegramme.com/ig/generales/france-monde/france/alpes-maritimes-un-senateur-mis-en-examen-pour-blanchiment-d-argent-28-04-2010-891370.php>

France : René Vestri: "Je suis victime d'une machination politique"

Le sénateur-maire (UMP) de Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes), a été mis en examen, le 27 avril, pour "blanchiment en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs". L'élu, défendu par Me Jean-Pierre Versini-Campinchi, contre-attaque.

Le sénateur-maire UMP de Saint-Jean-Cap-Ferrat, René Vestri, a été mis en examen le 27 avril 2010 pour blanchiment en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs. (Photo prise le 27 novembre 1992 à Paris)

Le sénateur-maire UMP de Saint-Jean-Cap-Ferrat, René Vestri, a été mis en examen le 27 avril 2010 pour blanchiment en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs. (Photo prise le 27 novembre 1992 à Paris)

La construction de la tour Odéon à Monaco est aujourd'hui au centre d'une affaire de corruption instruite à Marseille. Quel rôle avez-vous joué dans ce projet?

Strictement aucun. Je n'ai rien à voir avec la construction de cette tour, ni de près, ni de loin. Je ne me sens pas concerné et je n'ai d'ailleurs pas été interrogé sur ce point par le juge. Mais je remarque que mes ennuis judiciaires se sont multipliés au fur et à mesure de mes prises de position politiques, notamment lorsque j'ai fait part de mon opposition au projet d'intercommunalité.

Vous seriez donc victime d'un règlement de comptes au sein de l'UMP?

Je suis victime d'une machination politique. Depuis mon élection au Sénat, en 2008, la commune et ses associations ne bénéficient plus des aides du conseil général. On cherche à m'éliminer de la vie politique, comme si on voulait que je quitte le groupe UMP au Sénat.

L'entrepreneur du BTP Lino Alberti, mis en examen, est l'un des personnages clefs du dossier judiciaire. Quelles sont au juste vos relations avec lui?

Lino Alberti, c'est trente ans d'amitié. Celle-ci s'est encore renforcée depuis que le malheur s'est abattu sur notre famille. Notre petite-fille était atteinte d'une méningite pneumocoque. Elle a passé deux mois dans le coma. Notre espoir résidait dans une opération par un chirurgien allemand, près de Munich. J'ai demandé l'aide de Christian Estrosi [ndlr: maire de Nice] pour avoir un avion sanitaire. J'attends encore. Ma femme m'a alors dit : "Demande à Lino". C'est ce que j'ai fait. Vingt minutes plus tard, un avion nous attendait à l'aéroport de Nice, avec un médecin et un infirmier à son bord. On a sauvé l'enfant. Lino est aujourd'hui une sorte de parrain pour elle. Il veille sur elle et sur ma fille.

Faisiez-vous des affaires ensemble?

J'ai eu un chantier, il y a plus de trente ans, avec Lino. Mais, depuis, il avait sa vie d'entrepreneur et j'avais la mienne. Petit à petit, j'ai quitté le monde de l'entreprise pour me consacrer à la politique.

Mais il a récemment travaillé pour le compte de votre fille...

Ma fille a refait sa maison. La surveillance des travaux a été effectuée par Lino Alberti et l'un de ses amis. Mais il y a eu un incident de paiement: le dernier chèque de ma fille, dépressive, est revenu impayé. Dans une conversation enregistrée par la police, un entrepreneur évoque un "arrangement avec le maire". C'est totalement faux: il a bien été payé puisque nous avons débloqué les fonds nécessaires pour notre fille. Qu'on ait pu dire que sa société avait obtenu un marché public, en l'occurrence la réhabilitation d'un bâtiment destiné à héberger la nouvelle mairie, en échange de l'effacement d'une dette contractée par ma fille, est tout simplement malhonnête. Je n'ai d'ailleurs pas pris part à l'appel d'offres lancé en août 2009. Je ne suis jamais intervenu dans ce dossier, autant dans sa préparation que dans les différentes étapes qui ont suivi.

L'enquête a permis de découvrir que votre famille disposait d'un compte et de sociétés à l'étranger. A quoi étaient-ils destinés?

Mon épouse dispose d'un compte en Suisse. Il provient d'un héritage. Mon beau-frère, aujourd'hui décédé, avait fait fortune dans le pétrole. Mais ce pied-noir se méfiait de la France. Il a donc mis son argent en Suisse, en disant à ma sœur, sa seule famille: "Cet argent, c'est pour toi et pour tes enfants." Voilà l'origine de ce fameux compte. Lorsque nous avons été malades, elle et moi, nous avons décidé de transmettre nos biens à nos enfants. L'argent a transité par le compte de Lino Alberti qui s'est occupé de créer des sociétés à l'étranger pour mes filles. Mais je n'ai jamais donné d'argent à Alberti.

D'où viennent les quelque 500 000 euros en liquide retrouvés dans votre banque lors d'une perquisition?

Il s'agit de ce que j'ai mis de côté, après quarante ans de travail dans le secteur des travaux publics. J'ai commencé à travailler depuis l'âge de 12 ans et demi. J'ai eu trois entreprises et plus de 100 ouvriers. Je paye l'impôt sur la fortune. Cette somme correspond donc aux économies d'une vie d'entrepreneur. Qu'on puisse évoquer une dissimulation fiscale, je peux le comprendre. Mais jamais je ne laisserai dire que je suis corrompu. Je me sens sali. On ne peut pas rester maire d'une commune comme la mienne pendant trente ans sans avoir les fesses propres.

Par Eric Pelletier, publié le 28/04/2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.lexpress.fr/outils/imprimer.asp?id=888265&k=5>

Kirghizstan: 44 M USD détournés par l'entourage des Bakiev

Le Parquet général kirghiz a évalué à deux milliards de soms (plus de 44 millions de dollars) les fonds détournés dans le cadre d'affaires économiques pénales impliquant l'entourage des Bakiev, rapporte l'agence 24 kg.

Le Parquet général kirghiz a évalué à deux milliards de soms (plus de 44 millions de dollars) les fonds détournés dans le cadre d'affaires économiques pénales impliquant l'entourage des Bakiev, rapporte mercredi l'agence 24 kg.

"Le dommage infligé dans le cadre d'affaires économiques pénales impliquant l'entourage des Bakiev dépasse deux milliards de sommes", stipule le communiqué du Parquet général.

23 actions en justice ont été intentées contre les individus du plus proche entourage du président déchu du Kirghizstan Kourmanbek Bakiev pour avoir mis en place des schémas de corruption et avoir blanchi de l'argent sale, ainsi que pour des privatisations illégales.

De nombreuses personnes de l'entourage des Bakiev ont été inculpées, dont un certain Vougar Khalilov, ressortissant britannique soupçonné de blanchiment d'argent obtenu frauduleusement.

L'opposition kirghize a dissous le parlement et le gouvernement avant de former un gouvernement provisoire le 7 avril, à la suite des troubles qui ont fait plus de 80 morts et près de 1.500 blessés à Bichkek et dans d'autres régions du pays. Le président Bakiev, venu au pouvoir en 2005 par un coup d'Etat appelé la "révolution des tulipes", a quitté le pays le 16 avril pour le Kazakhstan. Actuellement, il se trouve en Biélorussie.

Mis en ligne le 28/04/2010

[En Ligne] Disponible sur
http://fr.rian.ru/ex_urss/20100428/186572396.html

Blanchiment d'argent: l'ex-dictateur du Panama Manuel Noriega incarcéré en France

Extradé des Etats-Unis, l'ancien dictateur panaméen Manuel Noriega, a été placé en détention provisoire mardi à Paris par la justice française qui doit le rejurer pour blanchiment d'argent de la drogue, onze ans après sa condamnation par défaut.

A 76 ans, l'ancien homme fort du Panama a accueilli le regard perdu la décision du juge des libertés et de la détention (JLD) de l'incarcérer à la maison d'arrêt parisienne de la Santé, se raccrochant aux explications de ses avocats, qui ont immédiatement annoncé qu'ils faisaient appel.

Le juge a estimé que la détention constituait l'unique moyen de maintenir Manuel Noriega à disposition de la justice, demandant cependant à ce que ses conditions d'incarcération soient compatibles avec son statut de prisonnier de guerre.

Le général Noriega est apparu physiquement diminué à l'audience mais il a pris la parole d'une voix assurée, demandant à être renvoyé au Panama. Cheveux de jais, chemise blanche et veste de toile noire, il a suivi avec attention les échanges.

"Comme prisonnier de guerre, j'ai droit à tout ce que la convention de Genève prévoit, comme le rapatriement à la fin de la captivité", a-t-il dit.

L'ex-homme fort du Panama est arrivé mardi matin à Paris dans un avion en provenance de Miami (Etats-Unis) d'où il a été extradé. Il a été aussitôt transféré vers le palais de justice de Paris où il s'est vu notifier le mandat d'arrêt à son encontre.

Agé de 76 ans, il dit être malade et souffrir d'hypertension. L'un de ses avocats a fait état d'une hémiparésie.

Les conseils de Manuel Noriega ont demandé qu'il bénéficie du statut de prisonnier de guerre, plaidant une incompétence de la justice française à le juger en raison notamment de son statut

de chef d'Etat à l'époque des faits qui lui sont reprochés (1988-1989) et de la prescription de ces faits.

Manuel Noriega, homme fort du Panama de 1981 à 1989, a été condamné par défaut par le tribunal correctionnel de Paris le 1er juillet 1999 à 10 ans de prison et 11,4 millions d'euros d'amende pour blanchiment.

La justice lui reproche d'avoir transféré en France 2,3 millions d'euros provenant du cartel de la drogue de Medellin (Colombie).

Manuel Noriega affirme que ces fonds proviennent de l'héritage de son frère, de la fortune de sa femme et de versements de la CIA.

Longtemps allié des Etats-Unis pendant la Guerre froide, ancien informateur de la CIA, il était tombé en disgrâce à Washington en raison de son implication dans un trafic de stupéfiants.

Il avait été renversé puis capturé en 1989 lors de l'intervention américaine au Panama ordonnée par le président américain George Bush.

L'ancien dictateur de ce pays d'Amérique centrale avait ensuite été condamné à 40 ans de prison aux Etats-Unis pour trafic de drogue. Placé en détention en Floride, sa peine avait été réduite à 17 ans pour bonne conduite.

Mais quelques jours avant la date prévue pour sa libération, en septembre 2007, un juge fédéral américain avait approuvé son extradition vers Paris. Il est donc resté en détention, attendant trois ans son extradition.

Au Panama, qui le réclame également, le général Noriega a été condamné à 54 ans de prison pour son implication dans la disparition et le meurtre d'opposants entre 1968 et 1989.

Mis en ligne le mardi 27 avril

[En Ligne] Disponible sur

http://qc.news.yahoo.com/s/afp/100427/monde/france_usa_justice_panama_blanchiment

France : Blanchiment, hélicoptère et escroquerie aux tapis orientaux

Neuf personnes ont été interpellées dans six départements lors d'une vaste opération de gendarmerie. Plusieurs maisons ont été saisies, pour une valeur d'un million d'euros.

Les tapis d'orient étaient prétendument faits mains. En réalité, ces pâles copies industrielles vendues sur les marchés ou au porte à porte ont surtout permis à quelques escrocs de s'enrichir, sur le dos de personnes âgées crédules. Neuf suspects, issus de la communauté des gens du voyage, devaient être présentés jeudi soir à un juge d'instruction de Cherbourg, afin d'être mis en examen pour escroquerie, travail dissimulé et blanchiment.

Il a fallu un hélicoptère pour mener à bien toute cette « opération de grande ampleur ». Un appareil de la gendarmerie indispensable pour faire la navette entre les six départements où étaient dispersés les escrocs : huit sites dans l'Ain, l'Essonne, le Calvados, le Bas-Rhin, le Morbihan et la Manche. Sans ces moyens techniques, les gardes à vue et perquisitions n'auraient pas pu être menées à bien dans le temps imparti : 48 heures, pour multiplier des allers-retours sur des distances de 800 à 100 kilomètres.

Pour un million d'euros saisis

L'enquête a démarré en 2008, après des plaintes de victimes dans la Manche. « Les tapis étaient vendus jusqu'à dix fois leur valeur. Mais les acheteurs négociaient. Certains ont obtenu des rabais de 50 % alors qu'il aurait fallu obtenir 90 % pour s'approcher du prix réel », commente la gendarmerie.

Au-delà de l'escroquerie, les gendarmes se sont intéressés aux bénéficiaires. Ils ont découvert des circuits financiers « opaques », avec des comptes bancaires rapidement ouverts et fermés, mais aussi des prête-noms, et un véritable réseau sévissant dans tout le nord de la France. L'argent était ensuite investi dans des voitures et dans la pierre.

L'idée a donc été de « taper au portefeuille », résume un enquêteur. Des voitures, grosses cylindrées Mercedes et Volkswagen, des bijoux, de l'argent, en numéraire dans des coffres-forts, mais aussi sur des comptes et plusieurs pavillons ont été saisis. « Des saisies d'immobilier, c'est très rare, commentent les gendarmes. Nous sommes allés jusqu'au bout de ce que nous pouvions faire, c'est-à-dire la captation des avoirs criminels. »

Cette partie du « dossier Jade », son nom de code, a été gérée en collaboration avec différentes administrations : le fisc et le ministère du budget via France Domaine, qui a été chargé d'expertiser la valeur des pavillons mal acquis. « Notre challenge dans ce dossier c'était, à partir de faits d'escroquerie mineurs aboutir à toute une économie délinquante. Des gens se sont enrichis spectaculairement. »

Mardi et mercredi, les gendarmes de Caen, épaulés de ceux de Cherbourg, mais aussi du GIR (groupement d'intervention régional) de Caen, et de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) ont pu arrêter tous leurs « objectifs ». « L'enquête est loin d'être finie, confie un gendarme. Nous devons voir qui sont les victimes de ces escrocs. On parle de centaines de personnes. »

Brendan Kemmet 30/04/10 à 07h40

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.francesoir.fr/faits-divers/blanchiment-helicoptere-et-escroquerie-aux-tapis-orientaux>

Niger: Hama Amadou écouté par la justice

Ce n'est pas encore fini pour les leaders de l'opposition au régime de la 6ème République de Mamadou Tandja accablés par le dossier de "blanchiment d'argent" transmis à la justice par l'éphémère gouvernement de Ali Badjo Gamatié. Certains dossiers qui semblent avoir été enterrés ont refait surface ces derniers temps. De sources concordantes indiquent que l'ancien Premier Ministre Hama Amadou a été écouté le lundi 12 avril 2010 par la justice dans deux affaires.

La première portait sur des soupçons d'enrichissement illicite et fait suite aux investigations menées par le pouvoir de Tandja sur les biens de l'ex Premier ministre tant au Niger, au Mali qu'au Togo. L'enquête en effet, lui attribuait une immense fortune et indiquait que cette richesse était aussi camouflée sous des prête-noms. Les investigations citaient parmi les hommes de main, dépositaires des biens de Hama Amadou deux célèbres opérateurs économiques dont Zakou Djibo dit Zakaï et Seïni Mereda. Les deux derniers ayant été écoutés par la justice depuis le début de l'affaire qui remonte à la fin de l'année 2009, c'était au tour de l'ancien Premier ministre de s'expliquer par rapport à l'énorme richesse qu'on lui attribue. Les mêmes sources font état dans ce dossier de plusieurs actions, précisément 150 millions d'actions que détiendrait Hama Amadou au niveau de l'ECOBANK Togo. La deuxième affaire par rapport à laquelle l'ancien Premier ministre a été auditionné par la justice concerne les graves présomptions qui pèseraient sur les trois principales personnalités de l'opposition au régime Tandja en rapport avec le Nigeria où ils recevraient d'importants virements bancaires de la part d'une institution du delta nigérian, un des plus importants réservoirs de pétrole de ce pays. Hama Amadou et Issoufou Mahamadou avaient été inculpés de "blanchiment d'argent" dans cette affaire, sous le régime de la 6ème République et un mandat d'arrêt international avait été immédiatement lancés contre eux. Le Chef de file de l'opposition Mahamadou Issoufou rentrera aussitôt à Niamey pour se mettre à la disposition de la justice, mais n'eut pas la chance d'être auditionné jusqu'à cette date malgré son insistance.

Les choses vont vite évoluer, dans le cadre du dialogue inter-nigérien déclenché entre le gouvernement du Niger et l'opposition, quand les autorités politiques vont déclarer la levée du mandat d'arrêt international lancée contre les deux personnalités. L'affaire n'était donc que différée puisque le dossier n'a pas été classé. L'ancien Premier ministre était donc dans les locaux de la justice pour fournir des explications là-dessus à en croire nos sources qui indiquent que l'Homme de Youri, comme préparé pour affronter une telle éventualité, s'était muni d'une lourde documentation pour le besoin de la cause. Il faut dire que le dossier de "blanchiment d'argent" concerne aussi L'ancien Président de l'Assemblée nationale Mahamane Ousmane et le président du PNDP-Tarayya qui ne manqueront pas aussi de s'expliquer devant le juge.

L'ancien Premier ministre que l'on dit avoir quitté le pays jusqu'à la chute du régime de Tandja pour éviter de nouvelles démêlées judiciaires, depuis sa sortie de la prison de Koutoukalé, est sorti visiblement serein de ce premier interrogatoire du lundi dernier. Toutefois, les sueurs froides demeurent. Hama Amadou traîne encore avec d'autres

responsables politiques, notamment un autre ancien premier ministre, Seïni Oumarou, les députés Raja Chaïbou, Intarou Hassane Djermakoye et Bonkano Maifada, les ministres Ary Ibrahim, Harouna Hamani et Abdou Labo, le dossier de l'affaire MEBA qui vient d'être réactivé à la Cour d'appel et celle du fonds d'aide à la presse. Pour un potentiel candidat aux prochaines élections, tout cela peut constituer un véritable obstacle. En attendant que tout cela soit élucidé, l'ancien Premier ministre a, selon ses proches, quitté Niamey pour la République Sud Africaine pour une dizaine de jours, après, semble-t-il, avoir pris le soin d'aviser la justice.

Par Laoual Sallaou Ismaël (Roue de l'Histoire n° 503 du 14 Avril 2010)

Publié le Vendredi, 16 Avril 2010

[En Ligne] Disponible sur
http://www.tamtaminfo.com/index.php?view=article&catid=44%3Apolitique&id=3712%3Ahamama-amadou-ecoute-par-la-justice&tmpl=component&print=1&page=&option=com_content&Itemid=61

Commission rogatoire pour blanchiment d'argent, trafic de véhicules... Dakar démantèle la filière hollandaise

Le démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent, de trafic de véhicules et de stupéfiants en Hollande, joue ses prolongations à Dakar à la suite d'une commission rogatoire. Non seulement le nom d'un Colombien Raphaël Téna connu des Services sénégalais est apparu dans le dossier, mais aussi les Hollandais se servaient d'une société écran basée à Dakar, pour leurs activités. Le représentant de celle-ci, un Sénégalais, est tombé depuis deux jours, alors que l'enquête se poursuit.

Le Ministère de la Justice et les autorités judiciaires sénégalaises viennent de démontrer que la Coopération est payante. Et ce n'est pas la Hollande qui les démentira, et pour cause. Il y a de cela quelques jours, un juge hollandais a fait parvenir une commission rogatoire aux autorités judiciaires, dans une affaire pour le moins rocambolesque. Dans le cadre du démantèlement en Hollande d'un réseau de blanchiment d'argent, de trafic de véhicules et de stupéfiants, les enquêteurs ont remarqué que Dakar était au centre du dossier. En effet, les délinquants faisaient parvenir, via une filière jusque-là inconnue, des véhicules bourrés de drogue bien camouflée, à une société écran basée à Dakar et qu'ils avaient eux-mêmes créée, avant de la confier à leurs complices locaux. La société écran, non seulement prenait cette marchandise, mais aussi aidait les Hollandais à « recycler » l'argent du trafic à travers la vente de motocyclettes.

Autre détail : l'apparition dans le dossier d'un Colombien, Raphaël Téna, dont le nom n'est pas inconnu des Services sénégalais. Toujours recherché et visé par un mandat d'arrêt, il a été cité dans l'affaire de saisie record de drogue à Mbour.

Après cette découverte, les autorités hollandaises ont saisi leurs homologues sénégalaises d'une commission rogatoire. Le dossier a été géré dans le plus grand secret par le parquet. Aussi, le Ministère public a mis en branle la Section Recherches de la gendarmerie, qui a fait un vrai travail de fourmi. Depuis deux jours maintenant, la filière locale a été mise à nu avec l'identification de la société écran et l'arrestation de son « représentant ». L'enquête suit son cours et l'on devrait en savoir plus dans les prochaines heures. A suivre...

[En Ligne] Disponible sur
<http://xalimasn.com/2010/04/28/commission-rogatoire-pour-blanchiment-d%E2%80%99argent-traffic-de-vehicules-dakar-demantele-la-filiere-hollandaise/>

Sénégal : Traque contre le blanchiment de capitaux : Eximport développement » au cœur du scandale, 40dossiers en instruction dans les cabinets

Au total, ce sont près de quarante dossiers de blanchiment d'argent qui sont traités actuellement dans les différents cabinets d'instruction du tribunal hors classe de Dakar. Parmi eux, celui qui implique directement la société « Eximport développement ». Son représentant, Y.B, a été inculpé pour blanchiment de capitaux, faux et usage de faux en écriture privée et de banque, et enfin tentative d'escroquerie.

Les autorités judiciaires, en collaboration avec la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) sont décidées à lutter contre le blanchiment de capitaux. A preuve, la société « Eximport développement » est actuellement éclaboussée par des actes de délinquance financière. Son représentant, Y.B, a d'ailleurs passé plusieurs semaines en prison après son inculpation pour blanchiment de capitaux, faux et usage de faux en écriture privée et de banque, et enfin tentative d'escroquerie. Après sa détention, il a bénéficié d'une liberté provisoire, alors que le dossier suit son cours au premier cabinet d'instruction.

À l'origine, l'ouverture d'une information judiciaire demandée par le parquet contre Y.B et contre X, après la découverte des vraies activités de cette société qui permettait de couvrir des actes délictueux. Une délégation judiciaire a été d'ailleurs faite pour l'audition, toujours dans le cadre de cette même affaire, des témoins W.D, A.A, A.D et I.L. Preuve que les autorités judiciaires sont décidées à réprimer ces actes de banditisme financier, une source autorisée indique qu'actuellement, près de quarante (40) dossiers de blanchiment d'argent sont traités dans les différents cabinets du tribunal hors classe de Dakar. Parmi ces dossiers, cette affaire qui concerne les nommés O.C, A.W.G et S.A inculpés pour blanchiment de capitaux, associations de malfaiteurs, escroquerie, abus de confiance ; ou encore cet étranger, W.S, inculpé pour blanchiment d'argent et infraction au change. Et comme nous le révélions, il y a aussi l'affaire M. Lô, actuellement en liberté provisoire. Outre le blanchiment d'argent, ce dernier est poursuivi pour pratiques usuraires. La fille d'un chef religieux, C.T.D et M.A.B sont également dans le collimateur du juge, puisque le parquet a demandé qu'ils soient entendus à titre de témoins, dans un premier temps.

Quotidien L'AS du Samedi 24 avril 2010

